



Accueil de loisirs Les copains du Lac

PROJET PEDAGOGIQUE des mercredis 2023-2024



Pourquoi choisir un accueil collectif ?

La **rencontre avec les autres**, dans toute sa diversité, est source d'**ouverture et d'apprentissage**. Elle permet le développement progressif de **l'empathie**, de la **bienveillance**. Par les autres, l'enfant apprend à se comprendre et se construire. Aux Copains Du Lac, notre pédagogie et notre fonctionnement visent à la prise en compte, aussi **individualisée** que possible, des besoins et des attentes de chacun. Le mercredi est également un temps en milieu de semaine pour souffler et récupérer.

Nos objectifs pédagogiques:

Permettre le développement de l'autonomie et encourager la responsabilisation

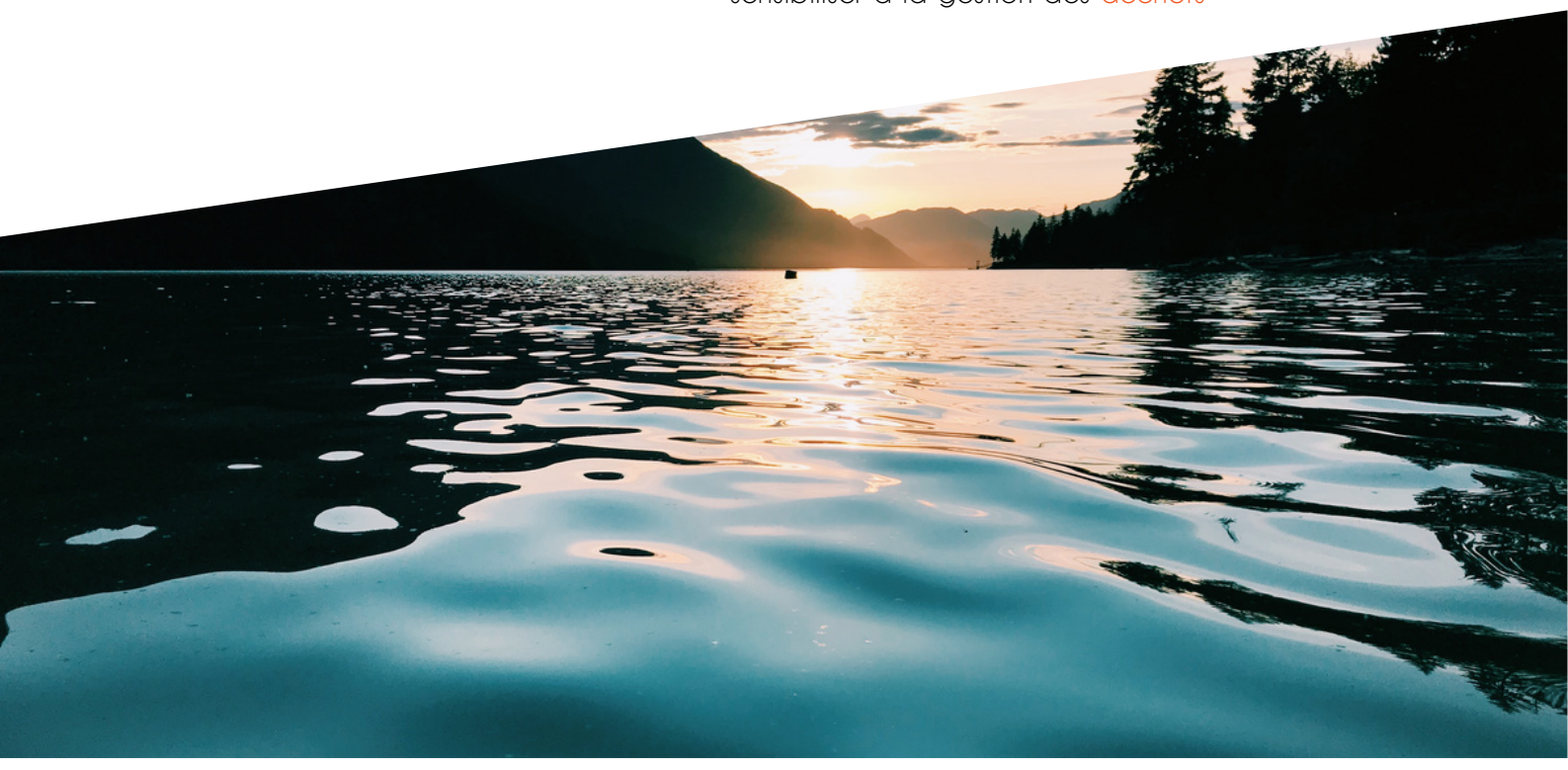
Permettre que l'enfant réponde à **ses besoins physiologiques** de manière autonome et qu'il soit à **l'écoute de son rythme**
L'encourager à **trouver sa place** parmi les autres et dans le **rythme** de la journée
contribuer à ce qu'il soit **capable de choisir** et capable de faire sans l'adulte
Laisser la possibilité à l'enfant de donner **son avis**

Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et le vivre ensemble

proposer des **activités créatives** et de diverses natures (sportives, ludiques, culturelles...)
impulser une **meilleure connaissance de soi** par les émotions
prendre en compte chaque enfant dans son **individualité** et **communiquer avec les familles**
permettre la rencontre et l'échange **intergénérationnel**

S'engager pour l'environnement

proposer des activités favorisant le **réemploi**
faciliter une meilleure **connaissance de son territoire** pour mieux le préserver
sensibiliser à la gestion des **déchets**



Accueil de loisirs Les copains du Lac

PROJET PEDAGOGIQUE des mercredis 2023-2024



Modalités d'accueil

Nous nous engageons à accueillir tous les enfants âgés de 3 à 13 ans, quelque soit le lieu de résidence, la situation sociale et les éventuelles maladies et handicaps. Concernant ces derniers, chaque demande fera l'objet d'un temps d'échange avec la famille afin d'évaluer les modalités nécessaires à la prise en charge. Seuls les enfants ayant un risque marqué de contagiosité se verront refuser l'accès temporairement.

Horaires De 7h30 à 18h en non stop.

Lieux locaux de l'école C. Pégoud à Montferrat, la cantine, la salle de motricité, la cour et la salle des fêtes ainsi que les espaces extérieurs de jeux collectifs ponctuellement.

EFFECTIFS capacité maximum de 60 enfants dont 24 de moins de 6 ans.
Une directrice, un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de plus de 6 ans.

SORTIES

Les enfants peuvent être amenés à être déplacés en bus et en minibus conduits par les animateurs ayant le permis depuis au moins 2 ans.

RESTAURATION

les repas sont livrés en liaison froide par un traiteur. Ils sont réchauffés dans les locaux de la cantine par l'équipe, qui assure le service avec les enfants.

TARIFS les tarifs varient en fonction du quotient familial de 9 à 20,50 € par journée.
Pour les habitants des communes extérieures, une majoration de 20% sera appliquée.
Pour plus de précision, rendez-vous sur notre site internet.

Contact

Les Copains du Lac www.aej-tourdulac.fr
Vanessa DIDIER, directrice Les Copains du lac
> direction@aej-tourdulac.fr 07 87 17 29 21 -





Accueil de loisirs Les copains du Lac

PROJET PEDAGOGIQUE des mercredis 2023-2024



Modalités d'inscription

Dossier de l'enfant à jour : fiches de renseignements & sanitaires datées et signées + copie du carnet de vaccination
Inscription en ligne sur notre portail Familles :
<https://aej-crossey.portail-familles.net>

Modalités d'évaluation

A la fin de la période, un bilan est réalisé à parti d'un retour quantitatif et qualitatif des enfants, des familles et des animateurs en lien avec les objectifs pédagogiques.

Annulations

Absences ou annulations **non justifiées par un certificat médical** : une inscription peut être annulée, directement sur le portail familles, si les délais suivants sont respectés -le dimanche soir précédent le mercredi, dans la limite de 10 journées par enfant et par année scolaire.
En dehors de ces délais et au-delà de ce quota, toute absence ou annulation sera facturée.
Sur justificatif médical, seuls les repas non annulables (48h avant) seront facturés.

